

REGLEMENT SPORTIF 2010

A – NATIONALE DE PÂQUES (CIMA à Marseille) et NATIONALE DE TOUSSAINT (La Rochelle)

Epreuves ouvertes (sans sélection et ouvertes également aux coureurs étrangers)

Âge des coureurs : avoir 15 ans au plus dans l'année de l'épreuve (être né à partir de 1995).

B - SÉLECTION AU CHALLENGE EUROPÉEN 2010 (Anzio – Italie)

Âge des coureurs : 12, 13, 14, 15 ans (nés en 1995, 1996, 1997, 1998).

1. Quota de places par pays

- ESPAGNE 12 équipages dont 3 féminins minimum
- FRANCE 12 équipages dont 3 féminins minimum
- ITALIE 12 équipages dont 3 féminins minimum
3 équipages supplémentaires dont 1 féminin minimum en tant que pays organisateur
- POLOGNE 12 équipages dont 3 féminins minimum
- PORTUGAL 4 équipages dont 1 féminin minimum
- SUISSE 4 équipages dont 1 féminin minimum
- Autre pays : 3 équipages

2. Règles de sélection de la délégation française

Sont sélectionnés :

2.1. Les 4 premiers équipages du classement général de la CIMA et le 1^{er} équipage féminin suivant de la première moitié de ce classement.

2.2. Les 5 premiers équipages du Classement National de Sélection (CNS) et le 1^{er} équipage féminin suivant de la première moitié de ce classement.

2.3. Un équipage sélectionné par le comité de sélection à l'issue du championnat de France Minime Double 2010.

2.4. Classement National de Sélection (CNS)

Le CNS se calcule en prenant en compte pour chaque équipage :

- La CIMA (épreuve nationale)
- La meilleure des deux interligues,

2.4.1. Mode d'attribution des points d'une épreuve

La formule utilisée est celle du Classement National des Coureurs de la FFVoile (CNI). Cette formule a pour caractéristique de traiter à égalité les premiers et les derniers quel que soit le nombre de participants et de donner un léger avantage au fur et à mesure que l'on s'élève vers les premiers.

Points de chaque coureur à une régata = $(\text{Pts Premier} - \text{Pt Dernier}) * (\text{Nb Classés} - \text{Place}) / (\text{Nb Classés} + \text{Place} - 2) + \text{Pts Dernier}$

avec :

- Place : représente la place du coureur à l'épreuve
- Nb Classés : représente le nombre de classés à l'épreuve (hormis les DNA)
- Pts du premier et Pts du dernier : valeurs ci-dessous
 - Définition des points en fonction du niveau de l'épreuve :

code	Niveau de l'épreuve	Points du premier	Point du dernier
N	Nationale	750	1
IL	Interligue	500	1

2.4.2. Départage des ex-æquo

Les équipages ex-æquo au CNS sont départagés par leurs places à la CIMA ou, si les deux ne l'ont pas disputée, par leurs places à la deuxième interligue non retenue dans le CNS.

2.5. Règles de participation aux interligues.

Les coureurs doivent participer à l'interligue la plus proche de chez eux (déterminée par le parcours routier « le plus rapide » selon le site Internet « Via Michelin »), excepté après accord préalable de la Classe.

2.6. Cas particuliers

2.6.1. Si la CIMA et/ou les 2 interligues ne sont pas validées, les équipages prévus respectivement par les § 2.1 et/ou 2.2 sont remplacés par les équipages pris dans l'ordre et dans le premier quart du Classement National Individuel (CNI) de la FFVoile arrêté au 4 juin 2010

2.6.2. Si la sélection opérée en 2.6.1 ne comprend pas 3 équipages féminins minimum, les équipages féminins manquants sont retenus par le comité de sélection, jusqu'à concurrence de 3 au total. Ils peuvent être remplacés par des équipages garçons ou mixtes sur décision et choix du comité de sélection.

2.6.3. Toute sélection pour un équipage modifié en milieu de saison fait l'objet d'une décision du comité de sélection.

2.7. Remplacement en cas de désistement

En cas de désistement, les remplaçants sont désignés par le comité de sélection.

2.8. Composition du Comité de sélection

Le cadre fédéral chargé du suivi national des minimes, le responsable de la commission sportive de L'EFJ, Marc LAURENT, le(a) président(e) de la Classe et la possibilité d'un invité au choix des quatre nommés ci-dessus.

C - SÉLECTIONS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES DOUBLE 2010 (ENV QUIBERON)

Le règlement fédéral fait foi. Consulter le site de la fédération : www.ffvoile.net.

Âge des coureurs

12, 13, 14 ans dans l'année du championnat (nés en 96, 97, 98).

Principes de sélection

- quotas de ligue attribués par la FFVoile (règlement des sélections établi par les ligues et proposé à la FFVoile) = 90% des participants de la Ligue à l'édition de l'année passée.
- le complément sera attribué sur invitation (« dynamique de ligue » et « cas particuliers ») par la FFVoile.
- 1 quota attribué à toute Ligue non représentée l'an passé.

D - CLASSEMENT NATIONAL DES COUREURS

Le règlement fédéral fait foi. Consulter le site de la fédération : www.ffvoile.net.

Le nombre de points obtenus par un coureur sur une épreuve se calcule de la manière suivante :
$$\text{Pts} = (\text{Pts Premier} - \text{Pts Dernier}) * (\text{Nb Classés} - \text{Place}) / (\text{Nb Classés} + \text{Place} - 2) + \text{Pts Dernier}$$
avec :

- Place : représente la place du coureur à l'épreuve
- Nb Classés : représente le nombre de classés à l'épreuve (hormis les DNA)
- Pts Premier et Pts Dernier : valeurs tableau ci-dessous
 - Règle générale : en fonction du niveau de l'épreuve :

code	Niveau de l'épreuve	Pts Premier	Pts Dernier
IN	Internationale en France		
N	Nationale	1000	1
IL	Interligue	500	1
L	Ligue	200	1
D	Départementale ou interclubs	100	1
CL	Club ou locale	0	0

Les règles de classement :

- **Classement National :**
Il n'y a pas de condition particulière pour intégrer ce classement.
Ce classement inclura :

	IE, IN	F, N	IL	L	D
Au minimum	0	0	1	3	1
Au maximum	0	2	3	5	3

- Pour un maximum de 6 épreuves prises en compte.